

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **13 juillet 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

20-07-191

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout suivant :

- 13.3 – Aide financière – Maison Marie Pagé

ADOPTÉE

20-07-192

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2020.

ADOPTÉE

20-07-193

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 9 juin 2020 au 12 juillet 2020 878 817,93 \$
- nos M2092 à M2114 & A48843 à A48880

Chèques annulés :

- En date du 9 juin 2020 au 12 juillet 2020 (3 895,98 \$)
- nos A47504, A48846 & A48856

Dépôt salaires :

- périodes 2020-24 à 2020-27

ADOPTÉE

20-07-194

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13 juillet 2020 362 249,22 \$
- nos A48881 à 40912

ADOPTÉE

20-07-195

Recouvrement de taxes – résolution amendée

ATTENDU les perturbations économiques et opérationnelles majeures causées par les mesures de protection sanitaires mises en place pour lutter contre la pandémie de Covid-19;

ATTENDU le besoin d'actualiser la résolution 20-03-072;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrer les sommes dues en arrérages des clients suivants :

Remplacement du tableau par le suivant :

Client	Matricule immeuble	Montant dû au 10 juillet 2020
no 4916	9814-97-3891-0-000-0000	4 676,13 \$
no 7642	9609-51-5580-8-000-0000	2 945,74 \$
no 7733	9814-67-0531-8-000-0000	3 233,52 \$
no 7935	9712-69-8715-1-000-0000	1 012,11 \$
no 7935	9713-80-6875-0-000-0000	1 436,13 \$

ADOPTÉE

20-07-196

Transfert à la réserve de pavage de rues

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de l'analyse de compte détaillée pour la période 2019-01 au 2019-12 au compte de grand livre « construction rues – trottoirs » soumise par la trésorière en date du 10 juillet 2020 et d'entériner le transfert de l'excédent de fonctionnement non affecté de 14 014,18 \$ vers l'excédent de fonctionnement affecté - Pavage de rues.

ADOPTÉE

20-07-197

Convention de perception de comptes – SIPC contraventions via Banque nationale

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Cour municipale de Princeville accepte les paiements d'amende via le système de paiements électronique de la Banque Nationale.

ADOPTÉE

20-07-198

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations.

ADOPTÉE

Dépôt – Projet de règlement modifiant le règlement no 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations

Le greffier constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de Règlement modifiant le règlement no 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-07-199

Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de diverses voies publiques – demande de versement et modification de la résolution 19-06-229

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2019, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE la résolution 19-06-229 soit modifiée par l'ajout à la liste « Pavage / Pulvérisation » des voies carrossables suivantes :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - Rue des Trois Lacs | - Avenue de L'Étang |
| - Avenue du Pont | - Avenue du Barrage |

QUE le conseil de la municipalité de Princeville demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 88 574,80 \$, tel que prévu au tableau de répartition 2020 fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la municipalité de Princeville entend réaliser les travaux suivants :

Pavage / Pulvérisation

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| - Rue des Trois Lacs | - Avenue de L'Étang |
| - Avenue du Pont | - Avenue du Barrage |
| - 10 ^e rang Ouest | - 8 ^e rang |

QUE la municipalité de Princeville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

20-07-200

Embauche – Moniteur au camp de jour

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Félix Légaré en date du 15 juin 2020, au poste d'animateur, au service de camp de jour de la Ville de Princeville pour l'été 2020.

QUE les conditions d'embauche du nouvel animateur soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

20-07-201

Embauche – Travaux publics (étudiant)

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche d'étudiants, pour effectuer des travaux d'horticulture et voirie:

- Olivier Pellerin, en date du 22 juin 2020

Que la période d'embauche soit celle spécifiée pour chaque étudiant jusqu'au plus tard le premier septembre 2020 et ce, au taux horaire de 13,35 \$ l'heure.

ADOPTÉE

20-07-202

Démission - Pompier

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Mathieu Gemme, en date du 24 juin 2020, au poste de pompier, au sein du service de Sécurité Incendie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

20-07-203

Mise à jour du plan de mesures d'urgence

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil adopte la mise à jour du plan des mesures d'urgence telle que déposée par le directeur du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

20-07-204

Adjudication de contrat – Pavage sur la rue des Trois-Lacs et les avenues du Pont, de L'Étang et du Barrage (AO20-VM-02)

ATTENDU l'appel d'offre no AO20-VM-02 pour le pavage de la rue des Trois-lacs et de l'avenue du Pont, de l'Étang et du Barrage lancé par appel d'offres public le 24 juin 2020;

ATTENDU l'ouverture des offres le 13 juillet 2020 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder ce contrat de pavage au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra région Centre-du-Québec, au tarif suivant (plus les taxes applicables) :

Emplacement	Superficie (m ²)	Taux (Kg/m ²)	Tonnage asphalte	Prix/tonne	Total (approximatif)
Rue des Trois Lacs	6006	100	600,6	105,65 \$	63 453,39 \$
Avenue du Pont	2072,4	100	207,24	105,65 \$	21 894,91 \$
Avenue de l'étang	712,8	100	71,28	105,65 \$	7 530,73 \$
Avenue du Barrage	1405,8	100	140,58	105,65 \$	14 852,28 \$
					107 731,31 \$

Que cette dépense soit financée à même la subvention du Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour les années 2019 et pour partie à celle de 2020.

ADOPTÉE

20-07-205

Travaux de reconfiguration de l'entrée de la rue Grégoire

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de la Sablière de Warwick inc. pour les travaux de reconfiguration de l'entrée de la rue Grégoire au coût approximatif de 54 496,13\$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée pour partie à même les activités financières de l'année en cour pour le premier 40 000 \$ et la balance à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

20-07-206

Engagement auprès du ministère des Transports pour la réfection du trottoir à l'intersection du boulevard Baril et de la rue Levasseur

ATTENDU la résolution 20-01-010 relative à la cohabitation avec le ministère des Transports dans le cas des routes numérotées;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de consentir à la demande du ministère visant à modifier la configuration du trottoir longeant la route 116 (boulevard Baril Ouest) sur lot 4 646 710 de manière à ce que ledit trottoir ne soit abaissé qu'à l'emplacement de l'entrée de stationnement projetée et qu'il soit droit et surélevé pour le reste.

ADOPTÉE

20-07-207

Travaux de pavage sur la rue Hébert

MODIFICATION

Résolution 20-08-229

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de la Sintra région Mauricie Centre-du-Québec pour les travaux de pavage sur la rue Hébert au coût approximatif de 55 499,60 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée pour le premier 20 000 \$ à même une subvention à recevoir en un versement ultérieurement et le reste à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

20-07-208

Ratification – Honoraires supplémentaires en ingénierie et en architecture dans la réhabilitation du garage de la caserne incendie (AO20-SI-01)

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les notes d'honoraires du cabinet d'architectes Lemay Côté au montant de 4 703,40 \$, plus les taxes applicables et de la firme d'ingénieurs EXP au montant de 4 495 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le produit d'assurance et, pour toute dépense qui serait refusée ou déclarée non admissible par l'assureur, à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

20-07-209

Honoraires en architecture pour présentation d'un projet d'agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

ATTENDU que des plans en architecture étaient nécessaires pour présenter une demande de subvention dans le projet mentionné en rubrique ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier la note d'honoraire du cabinet d'architecte Lemay Côté au montant de 11 700 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

20-07-210

Mandat en ingénierie pour la confection des plans et devis du prolongement de la rue Jérémie- Pacaud

MODIFICATION

Résolution 20-08-235

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme d'ingénieurs EXP au montant de 29 500 \$, plus les taxes applicables, pour la confection des plans et devis du prolongement de la rue Jérémie-Pacaud jusqu'au futur site de la scierie.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté pour financer la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

20-07-211

Appui – Projet d'économie circulaire MRC Nicolet-Yamaska, Bécancour, Arthabaska et Érable

ATTENDU la résolution 18-10-384 concernant le projet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT que RECYC-QUÉBEC a lancé un nouvel appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire;

CONSIDÉRANT que les MRC d'Arthabaska, de l'Érable, de Bécancour et de Nicolet-Yamaska ont décidé de présenter une demande commune en raison des similarités et des synergies potentielles entre les entreprises œuvrant dans leurs secteurs stratégiques de développement (agroalimentaire, la transformation métallique et la transformation du bois);

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement durable prévoit déposer la demande au nom des quatre territoires;

CONSIDÉRANT que le financement / de RECYC-QUÉBEC pourra atteindre 240 000\$ pour une période de 30 mois, ce qui permettrait d'embaucher deux ressources dont l'une d'elles serait affectée à la couverture de la MRC d'Arthabaska et de la MRC de L'Érable;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la continuité du projet Économie circulaire Arthabaska-Érable de la Corporation de développement durable;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu par ce Conseil d'appuyer la Corporation de développement durable pour le dépôt d'une demande dans le cadre de l'Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire de Recyc-Québec.

Il est également résolu, conditionnellement à l'obtention du financement de RECYC-QUÉBEC, de verser à la Corporation de développement durable pour la réalisation de ce projet un montant de 4 000 \$ en janvier 2022 et un montant de 4 000 \$ en janvier 2023 pour un total de 8 000 \$.

QUE des crédits budgétaires de 4 000 \$ soient pourvus aux budgets des années 2022 et 2023 pour financer ces dépenses et que la trésorière soit autorisée à verser ces sommes.

ADOPTÉE

20-07-212

Adoption – Règlement no 2020-375 modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et les certificats.

ATTENDU l'avis de motion donné le 22 juin 2020 en séance extraordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et les certificats déposé le 22 juin en séance extraordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier-adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 22 juin 2020 en séance extraordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2020-375 modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et les certificats.

ADOPTÉE

20-07-213

Adoption – Règlement no 2020-376 modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2002)

ATTENDU l'avis de motion donné le 8 juin 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 déposé le 8 juin 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 8 juin 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2020-376 modifiant le règlement de zonage no 2017-316.

ADOPTÉE

Politique d'aide au développement économique – Demande de Cuisica Inc. - remise

20-07-214

Demande de fermeture partielle d'un cours d'eau – Cours d'eau Caron

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Gabriel Payeur pour la compagnie Fruitoca s.e.n.c., propriétaire du lot 4 309 162 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur sa propriété ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur le lot 4 309 192 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien du cours d'eau Caron pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

20-07-215

Vente de terrain résidentiel – 25 rue Simard

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Julie Beaudoin, représentée par Me Ruth Kerline Joseph Milcé, ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 839 167 (25 rue Simard) du cadastre du Québec pour le prix de 26 788,33 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

20-07-216

Dérogation mineure - 68 route 116 Est

ATTENDU QUE le projet de résidence liée à l'agriculture à temps partiel (ARTICLE 59 LPTAA) a été appuyé par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme appuie ce projet également ;

ATTENDU QUE la largeur de la propriété en bordure de la voie publique est de 6,90 mètres ;

ATTENDU QUE la superficie du garage annexe à la résidence est supérieure à la réglementation ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 68 Route 116 Est la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Normand Plante afin de permettre un accès à la voie publique de 6,9 m au lieu de 12 m et permettre la construction d'un garage annexe à la résidence d'une superficie représentant 79% de la superficie habitable hors-sol de la résidence ce qui représente une dérogation de 5,1 mètres pour l'accès à la voie publique et de 4% supplémentaire pour la superficie du garage annexe. Le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière - Parc régional de la rivière Gentilly - rejeté

Demande d'aide financière – Table régionale de concertation des personnes âgées - rejeté

20-07-217

Demande d'aide financière – Maison Marie Pagé

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 500 \$ à la Maison Marie Pagé dans le cadre de son tirage annuel visant à remettre ce montant en bon d'achat à l'épicerie IGA de Princeville.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire prend acte qu'aucune question n'est parvenue par le biais des moyens électroniques préalablement à la présente séance.

20-07-218

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire